



Communiqué de presse

Jeudi 28 juillet 2022

Paris lance la première édition de son concours de la plus belle terrasse. Les commerçants ont jusqu'au 31 août 2022 pour participer !

La Ville de Paris est aussi célèbre pour ses terrasses, qui offrent toute l'année des espaces de convivialités et de festivités pour les Parisiennes et Parisiens. Patrimoine culturel immatériel de notre ville, elles participent au rayonnement de l'art de vivre à la française à travers le monde.

Afin de valoriser les efforts entrepris par les commerces de Paris (restaurants bars, salons de thé, glaciers, libraires ou disquaires), la Ville de Paris a souhaité organiser un concours qui désignera les terrasses les plus esthétiques, les plus végétalisées, les mieux intégrées et les plus respectueuses de l'environnement.

Un jury composé de professionnels, de Parisiennes et de Parisiens tirés au sort, désigneront les plus belles terrasses de Paris, en prenant en compte ces trois critères :

- Esthétique de la terrasse et intégration urbaine ;
- Intégration des enjeux environnementaux et qualité des matériaux ;
- Emprise sur la voie publique et respect du voisinage.

Les inscriptions sont ouvertes du 28 juillet au 31 août 2022 et les lauréats seront désignés fin septembre.

« J'invite chaque commerçant à se saisir de ce concours pour valoriser nos terrasses parisiennes, qui sont un symbole de l'art de vivre à la française et une part importante de l'âme de Paris ! » explique Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode.

Comment candidater ?

- être détenteur d'une autorisation d'installation d'une terrasse ;
- être inscrit au Répertoire des Métiers ou immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- ne pas avoir fait l'objet de sanctions répétées pour non-respect de l'autorisation accordée ou de nuisances.

Documents à joindre

- notice descriptive comprenant une description de la terrasse sur place de stationnement et du projet d'aménagement (choix des matériaux, durabilité et recyclage...)
- 3 photos (2 en plan rapproché, 1 en plan large)

Où s'inscrire ?

Pour candidater, cliquer sur ce lien :

https://teleservices.paris.fr/formsdu/jsp/site/Portal.jsp?page=forms&view=stepView&id_form=4&init=true

- **Pour + d'infos** : Rendez-vous sur : <https://www.paris.fr/concoursterrasses>

Contact presse :

Service de presse - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr